



PREAVIS No 02-2014 « COMPTES DE L'ANNEE 2013»

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL  
PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 17 juin 2014

La Commission de gestion a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 3 juin 2014 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé seule, puis en présence de M. Gil Reichen, président du CoDir et du Cap Dan-Henri Weber, commandant de police, qu'elle remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires.

La CG a examiné en détail le préavis et son annexe « Comptes 2013 ».

### **Préambule**

Il s'agit du second exercice de l'ASEL et l'on peut se féliciter que pour la deuxième année les comptes soient positifs et que la participation des communes ait pu diminuer en 2013. Si cela résulte d'une bonne maîtrise des charges, il faut aussi remarquer des rentrées supérieures aux attentes dans les postes taxes et , émoluments, en particulier sur le produit des amendes. A ce propos M. Reichen relève la difficulté de formuler un montant au budget. Si celui-ci est plus élevé que l'année antérieure, il y a soupçon de vouloir « faire du chiffre » pour l'atteindre. S'il reste stable et qu'il est dépassé, il y a soupçon d'avoir volontairement sous-budgeté.

### **Préavis**

Les informations figurant dans le préavis sont suffisamment claires et le détail des chiffres les concernant se trouve dans la brochure des comptes. Une précision est à apporter néanmoins à la baisse de recettes sur le revenu du patrimoine (point 3.1). Jusque là l'entier des redevances sur l'usage du domaine public (places de parc) de Pully était versé à l'ASEL contrairement aux autres communes. Depuis 2013 une partie du produit est reversée à Pully, la partie concernant la signalisation restant créditée à l'ASEL.

## **Brochure des comptes**

P. 1 - 600.3091 : lors de l'établissement du budget 2013, la modification de la loi cantonale sur la police concernant cette inscription n'avait pas encore passé.

P. 1 - 600.3089 : cette provision pour débiteurs douteux (P3D2 dans le jargon comptable) a été attribuée à un fonds de réserve après analyse de l'augmentation des factures non payées (voir également sous les passifs transitoires P. 7 - 9259.650). Il s'agit par exemple des amendes sur des voitures aux plaques étrangères ou de location.

P 2 - 612.4361 : le montant du remboursement de la part de l'APG est moins élevé qu'en 2012, mais ce poste comprend également pour la 1<sup>ère</sup> fois le remboursement par la commune de Pully de la somme estimée à 0,7 ETP (63'000 francs) consacrée à la police des déchets sur son territoire. Comme ce poste dépend des Services généraux, le montant devra figurer à l'avenir en 613.4361.

P. 3 - 613.3115 : achat d'un véhicule de proximité et remplacement d'un véhicule d'intervention prévus au budget

P. 3 - 613.4370 : lors de l'établissement du budget 2013, le montant définitif de 2012 n'était pas encore connu. De plus pendant plusieurs mois en 2012, seul le radar partagé était utilisé , d'où, en partie, cette estimation trop basse pour 2013.

## **Conclusion**

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter les comptes 2013 de l'Association Sécurité Est Lausannois

Pully, le 10 juin 2014

Anne Schranz, Pully,  
Rapporteur

Jean-Marc Mayor, Belmont  
Président

Patrick Cosandey, Savigny

Georges Fontana, Paudex